



# BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES

Afrique de l'Ouest - UEMOA

Siège social : 18, rue Joseph Anoma - 01 BP 3802 Abidjan 01

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES  
Afrique de l'Ouest

BÉNIN TÉL. : +229 21312126 BURKINA FASO TÉL. : +226 50308773 CÔTE D'IVOIRE TÉL. : +225 20326685 GUINÉE BISSAU TÉL. : +245 201602 MALI TÉL. : +223 2232354 NIGER TÉL. : +227 20736692 SÉNÉGAL TÉL. : +221 33821518 TOGO TÉL. : +228 2212305

## INSTRUCTION N° 02 - 2014 / BRVM / DG

### RELATIVE AUX QUOTITÉS DE NÉGOCIATION

#### La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières,

- Vu le Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ;
- Vu le Règlement Général de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) en son article 37 ;
- Vu la Décision N°2012-001 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant nomination du Directeur Général de la BRVM ;

#### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup> : Quotité de négociation

Les titres de capital et les titres de créance admis à la cote de la BRVM se négocient à l'unité.

#### Article 2 : Prise d'effet

La présente Instruction entre en vigueur à compter de sa date de signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Fait à Abidjan, le 20 août 2014

Le Directeur Général

Edoh Kossi AMENOUNVE

